



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026 -14

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre d'extension de réseau ENEDIS en trottoir et voirie par l'entreprise VERT ELEC TP chez SIG-IMAGE, Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod, 64210 BIDART.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de VERT ELEC TP chez SIG-IMAGE en date du 10 février 2026 pour des travaux d'extension de réseau ENEDIS en trottoir et voirie devant le 80 rue du Bois à MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus à partir du 02 mars 2026 pour une durée de 60 jours :

- le stationnement et le dépassement seront interdit aux véhicules légers et aux poids lourds,

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise VERT ELEC TP chez SIG-IMAGE, Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod, 64210 BIDART à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- VERT ELEC TP chez SIG-IMAGE, Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod, 64210 BIDART.
- Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- CIS Mortagne du Nord
- SIAVED

Fait à Maulde le 11 février 2026

Le Maire,



Par délégation du Maire
Le 1er Adjoint